

Droit Pénal Des Affaires

JP Karsenty vous assiste et vous représente à tous les stades de la procédure (enquête, instruction, jugement) en matière d'infractions économiques et financières.

Alliant un savoir-faire développé dans les procédures pénales de droit commun et une fine connaissance du monde des affaires, le cabinet offre à ses clients une expertise rigoureuse et efficace en matière de contentieux pénal des affaires.

La diversité des spécialités du cabinet et les échanges entre l'ensemble des pôles du cabinet permet une approche complète des enjeux économiques et financiers des dossiers de nos clients. Cette transversalité des expertises nous permet de cerner parfaitement les enjeux et de fournir une défense adaptée à vos besoins.

L'activité concerne à la fois la prévention du risque pénal, la gestion des contentieux, et la réalisation d'investigations internes.

JP Karsenty intervient également devant les autorités réglementaires telles que l'AMF, la DGCCRF, l'Administration des douanes, et l'Administration fiscale.

Les avocats de l'équipe pénale de JP Karsenty opèrent également auprès des entreprises et de leurs dirigeants, en offrant leurs conseils en matière de prévention du risque pénal et en intervenant sur des questions de conformité.

Dès l'émergence d'un risque pénal, le cabinet intervient et accompagne ses clients lors de la phase précontentieuse des procédures (enquêtes de l'inspection du travail, enquête interne, direction des douanes, etc.).

L'équipe de droit pénal des affaires est animée par Matthieu Chirez et Thomas Ricard, anciens secrétaires de la Conférence.

Ils sont accompagnés d'une équipe constituée d'une collaboratrice senior et d'une collaboratrice junior.